

## NOTE DE PRESENTATION DES REGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

### 1.1 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

### 1.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

#### Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours.
- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de possession, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encours qui ne sont portées au crédit du restant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matrice.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances situées en contrepartie du compte de résultat.

#### Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions applicables se résument comme suit :
  - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-doutances, doutances ou compromises.
  - Les créances en souffrance sont, après déduction des quotas de garantie prévus par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
    - 20 % pour les créances pré-doutances,
    - 50 % pour les créances doutances,
    - 100 % pour les créances compromises.
  - Les provisions relatives aux risques créés sont déduites des postes d'actif concernés.
  - Dès le déclassement des créances dans un catégorie compromise, les intérêts ne sont plus décaissés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
  - Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
  - Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectués ou rattachement de la créance avec un remboursement partiel ou total).
  - Au 31 décembre 2008, l'analyse des créances en souffrance assorties de garanties hypothécaires devant faire l'objet de la dotation prévue par l'article N°22 de la circulaire N° 19/G2002 de BAMA fait ressortir que :
    - Une première partie des créances analysées antérieures à 2002 a donné lieu à un provisionnement intégral pour un montant de 340 MDH constaté en 2008.

#### Créances en souffrance sur les établissements de crédit

- Les créances en souffrance sur les établissements de crédit sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes.
- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit.
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créés pour la clientèle.
- Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes. Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit. Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créés pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la

contrepartie, les opérations de prêt, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 1.4 Portefeuilles de titres

#### 1.4.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

#### 1.4.2 Titres de placement

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon connu inclus. Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition nets.

#### 1.4.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon connu inclus.

#### 1.4.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :
 

- Titres de participation,
- Participations dans les entreprises liées,
- Titres de faculté du portefeuille,
- Autres emplois assimilés.

A chaque année comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage (quote part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse), seuils, les moins-values latentes doivent être, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

#### 1.4.5 Pensées livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du concessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

### 1.5 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. La différence de change constatée sur les emprunts en devises convertis contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en dédit de conversion dans les postes de titres concernés. La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

### 1.6 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

### 1.7 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées. Les immobilisations incorporelles constatées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brands et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	en 1
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles sont amorties en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Termin	Non amortissable
Immobilisations d'exploitation	en 20
Mobilier de bureau	5 ans
Mobilier informatique	5 ans
Mobilier roulant	5 ans
Agencement, aménagement et outillage	5 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

### 1.8 Charges à répartir

Les charges à répartir englobent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

### 1.9 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

**Intérêts**  
Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rattachent un risque. Intérent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagement de garantie et de financement (cautions, avais et autres...). Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés à leur contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge des hors facturation. Commissions  
Les produits et charges, déterminés sur une base « fait » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dit hors facturation.

### 1.10 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

## BILAN AU 30 JUIN 2012

ACTIF	en millions de dirhams		PASSIF	en millions de dirhams	
	juin-12	décembre-11		juin-12	décembre-11
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	3 176 609	3 709 147	<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	9 259 437	8 723 676
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	1 414 707	892 381	<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	1 603 372	431 188
<b>A vue</b>	1 167 793	163 233	<b>A vue</b>	7 656 065	8 292 488
<b>A terme</b>	246 914	729 147	<b>A terme</b>	50 086 647	49 438 871
<b>Créances sur la clientèle</b>	52 872 659	51 566 389	<b>Dépôts de la clientèle</b>	24 110 035	24 435 040
<b>Crédits de trésorerie et à la consommation</b>	20 227 509	20 319 889	<b>Comptes à vue créditeurs</b>	6 780 132	6 007 336
<b>Crédits à l'équipement</b>	16 307 106	12 823 924	<b>Comptes d'épargne</b>	17 642 820	16 704 273
<b>Crédits immobiliers</b>	13 284 755	12 614 265	<b>Dépôts à terme</b>	1 483 660	2 200 222
<b>Autres crédits</b>	3 052 849	7 788 370	<b>Autres comptes créditeurs</b>	4 880 454	4 375 053
<b>Créances acquises par affactage</b>	1 999 616	2 318 371	<b>Titres de créance négociables</b>	-	-
<b>Titres de transaction et de placement</b>	1 453 270	1 780 582	<b>Emprunts obligataires</b>	-	-
<b>Bons du Trésor et valeurs assimilées</b>	96 323	118 123	<b>Autres titres de créance émis</b>	508 701	1 672 162
<b>Autres titres de créance</b>	450 024	419 634	<b>Provisions pour risques et charges</b>	392 956	353 866
<b>Autres actifs</b>	2 085 363	2 054 087	<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	7 433	7 709
<b>Titres d'investissement</b>	6 454 748	6 548 285	<b>Dettes subordonnées</b>	1 542 473	1 508 211
<b>Bons du Trésor et valeurs assimilées</b>	6 454 748	6 548 285	<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-
<b>Autres titres de créance</b>	-	-	<b>Reserves et primes liées au capital</b>	901 073	901 073
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	275 803	263 440	<b>Capital</b>	3 460 296	3 460 296
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	-	-	<b>(+) Actifs non courants</b>	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	429 224	448 624	<b>(-/-) Reprise à innovation</b>	(609 673)	(1 321 678)
<b>Immobilisations corporelles</b>	1 462 283	1 674 379	<b>(-/-) Résultats nets en instance d'affectation</b>	-	-
<b>Total de l'ACTIF</b>	70 391 712	69 541 245	<b>(-/-) Résultat net de l'exercice</b>	251 916	412 005
			<b>Total du PASSIF</b>	70 391 712	69 541 245

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2012

	en millions de dirhams			en millions de dirhams	
	juin-12	juin-11		juin-12	juin-11
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	2 172 143	2 084 560	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRICOUVRABLES</b>	721 841	710 865
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit</b>	7 985	25 418	<b>Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature</b>	391 331	315 000
<b>Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	1 850 742	1 627 890	<b>Pertes sur créances irrécouvrables</b>	248 527	337 385
<b>Intérêts et produits assimilés sur titres de créance</b>	140 969	181 764	<b>Autres dotations aux provisions</b>	61 983	57 670
<b>Produits sur titres de propriété</b>	11 430	3 619	<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTEES</b>	574 635	386 961
<b>Produits sur immobilisations en crédit bail et en location</b>	0	0	<b>Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance</b>	536 652	347 861
<b>Commissions sur prestations de service</b>	123 636	119 440	<b>Autres reprises de provisions</b>	25 854	27 877
<b>Autres produits bancaires</b>	39 402	43 039	<b>RESULTAT COURANT</b>	538 423	282 913
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	832 675	810 570	<b>Produits non courants</b>	338	756
<b>Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit</b>	230 095	248 379	<b>Charges non courantes</b>	236 680	31 709
<b>Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	462 278	467 626	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	312 081	291 960
<b>Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis</b>	100 488	24 038	<b>Impôts sur les résultats</b>	60 163	10 259
<b>Charges sur immobilisations en crédit bail et en location</b>	-	-	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	251 916	241 702
<b>Autres charges bancaires</b>	59 817	20 529			
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	1 341 468	1 192 999			
<b>Produits d'exploitation non bancaire</b>	4 249	6 809			
<b>Charges d'exploitation non bancaire</b>	6 913	6 516			
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	653 194	586 205			
<b>Charges de personnel</b>	390 031	341 466			
<b>Impôts et taxes</b>	9 025	8 298			
<b>Charges externes</b>	163 669	139 354			
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	14 625	20 149			
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	75 845	79 018			

## ETAT DES SOLDES DE GESTION DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2012

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS			
	juin-12	juin-11	
+ Intérêts et produits assimilés	1 999 694	1 037 572	
+ Intérêts et charges assimilés	772 857	340 041	
MARGE D'INTERET	1 226 837	1 397 531	
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
+ Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	
+ Commissions perçues	123 676	32 109	
+ Commissions servies	40	116	
Marge sur commissions	123 576	32 093	
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	
+ Résultat des opérations sur titres de placement	399	2 048	
+ Résultat des opérations de change	33 332	8 500	
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	
Résultat des opérations de marché	33 731	6 533	
+ Divers autres produits bancaires	11 420	3 619	
+ Divers autres charges bancaires	54 098	55 757	
PRODUIT NET BANCAIRE	1 341 466	1 593 999	
+/- Résultat des opérations sur immobilisations financières	-4 414	107	
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	4 269	6 809	
+ Autres charges d'exploitation non bancaire	6 913	6 516	
+ Charges générales d'exploitation	653 194	508 285	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	687 216	406 113	
+/- Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	77 933	276 647	
+/- Autres dotations nettes des reprises aux provisions	65 440	46 533	
RESULTAT COURANT	538 422	302 913	
RESULTAT NON COURANT	(226 342)	(00 953)	
+/- Impôt sur les résultats	60 165	10 259	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	251 916	381 702	

### PROVISIONS AU 30 JUIN 2012

en milliers de dh

PROVISIONS	Encours 31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2012
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	3 192 501	402 331	543 213	22 500	3 074 119
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 790 646	390 229	336 652	-	2 650 224
Titres de placement	27 328	1 857	4 811	22 500	49 873
Titres de participation et emplois assimilés	23 975	6 164	1 190	-	29 949
Titres d'investissement	8 806	560	-	-	8 247
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	335 746	1 101	-	-	336 847
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	353 866	75 819	10 379	(26 349)	399 956
Provisions pour risques d'écoulement d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	31 033	1 490	(3 049)	-	29 004
Provisions pour risques généraux	146 000	67 000	40 336	-	253 336
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	176 833	7 330	4 707	(62 638)	116 615
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	3 546 367	478 150	553 592	-3 049	3 467 066

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2012

en milliers de dh

	juin-12	juin-11
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	2 174 143	4 174 600
2. Récupération sur créances amorties	23 834	41 666
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 667	14 463
4. Charges d'exploitation bancaire versés	(823 673)	(1 753 604)
5. Charges d'exploitation non bancaire versés	(233 593)	82 204
6. Charges générales d'exploitation versées	(546 330)	(1 000 069)
7. Impôts sur les résultats versés	460 563	21 179
I. Flux de Trésorerie Nette Provenant des activités de produits et charges	511 840	1 354 007
Variantes de :		
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(522 338)	463 176
9. Créances sur la clientèle	(1 457 952)	(4 053 976)
10. Titres de transaction et de placement	399 452	2 258 369
11. Autres actifs	(31 827)	35 346
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	535 761	(4 400 912)
14. Dépôts de la clientèle	633 776	164 007
15. Titres de créance émis	515 399	4 175 055
16. Autres passifs	(1 161 461)	79 003
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(1 008 428)	(1 211 932)
III. Flux de Trésorerie Nette Provenant des activités d'exploitation (I + II)	(496 588)	142 156
17. Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 560
19. Acquisition d'immobilisations financières	-	-
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(71 955)	(56 557)
21. Intérêts perçus	-	-
22. Dividendes perçus	-	-
IV. Flux de Trésorerie Nette Provenant des Activités d'investissement	(71 955)	(54 997)
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	(276)	(1 015)
24. Emission de dettes subordonnées	36 267	96
25. Emission d'actions	-	-
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	77 000
27. Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	-
28. Intérêts versés	-	-
29. Dividendes versés	-	-
V. Flux de Trésorerie Nette Provenant des activités de financement	35 086	76 081
VI. Variatif Net de la Trésorerie (III + IV + V)	(612 558)	63 239
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 709 167	3 725 927
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 176 609	3 789 167

### HORS BILAN AU 30 JUIN 2012

en milliers de dh

	juin-12	juin-11
ENGAGEMENTS DONNES	6 793 873	1 503 429
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 330 855	1 128 054
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	400 000	400 000
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 063 018	1 975 375
Titres achetés à rétrocéder	-	-
Autres titres à lier	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	-	-
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à rétrocéder	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

en milliers de dh

B - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
	juin-12	juin-11
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	251 916	241 702
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	75 845	79 018
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	6 164	1 287
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	67 000	42 000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
+ Reprises de provisions	1 750	1 393
+ Plus-values de cession sur immobilisations incorp & corporel	-	1 560
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorp & corporel	-	-
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Reprises de subventions d'investissement reçues	276	5 749
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	398 090	355 004
+ Bénéfices distribués	-	-
+ AUTOFINANCEMENT	398 090	355 004

### CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2012

en milliers de dh

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2011	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2012
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	901 073	-	-	901 073
Réserves légales	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	901 073	-	-	901 073
Capital	3 460 296	-	-	3 460 296
Capital appelé	3 460 296	-	-	3 460 296
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actions, Capital non versé	-	-	-	-
+/- Report à nouveau	(1 321 678)	412 005	-	(909 673)
+/- Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	437 000	-	-	251 916
TOTAL	3 431 699	412 005	-	3 703 611

### « CREDIT AGRICOLE DU MAROC »

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION  
FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX  
PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2012

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1 93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation financière du Crédit Agricole du Maroc comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et des états annexes ci-joints relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012. Cette situation financière qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MMAD 3 253 517 (y compris des dettes subordonnées pour MMAD 1 342 473) dont un bénéfice net de MMAD 251 916 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation financière ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des restrictions avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation financière, si jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 30 juin 2012, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation suivante :  
Le Crédit Agricole du Maroc fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'IS au titre des exercices 2005 et de 2007 à 2010, l'IR au titre des exercices de 2007 à 2010 et sur la TVA au titre des périodes du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 décembre 2010. La banque a reçu la dernière notification relative aux périodes contrôlées et a maintenu dans ses comptes au 30 juin 2012 la provision constituée antérieurement pour faire face à ce risque. Par ailleurs, contrairement à la totalité des redressements notifiés, la banque a formulé un pourvoi devant la commission locale de taxation.

Casablanca, le 27 septembre 2012



UN ENGAGEMENT DURABLE